

Contexte

Le projet « Information et positionnement » a été lancé en janvier 2015 pour répondre à la nécessité d'apporter des éléments concrets aux élus régionaux, aux représentants des secteurs pêche et cultures marines, tout comme aux instances décisionnelles nationales et européennes dans le but de mieux appréhender les questions relatives à l'activité de pêche et des cultures marines.

Il a pour vocation de devenir un travail de routine pour inscrire l'AgLIA pleinement dans son rôle de diffusion de la connaissance, de mise en réseau des acteurs et de défense des intérêts des filières pêche et aquaculture.

Objectifs globaux

- Améliorer la connaissance de l'existant
 - o En identifiant et qualifiant les réseaux d'acteurs formels et informels,
 - o En répertoriant les projets existants,
 - o En vulgarisant de l'information
- Défendre les intérêts de la façade en apportant une position commune au niveau interrégional au fil des consultations publiques ou des questions d'actualités.
- Améliorer la diffusion et l'accès aux informations concernant les filières pêche et aquaculture.

Axes de travail

Ce projet comporte 5 axes de travail :

1/La connaissance des **réseaux existants**.

Un des constats récurrents est, qu'au quotidien, les structures professionnelles travaillent ou sont sollicitées par une multitude d'acteurs, sur des thématiques variées. L'objectif est **d'identifier et de qualifier les réseaux d'acteurs formels et informels** (porteurs d'actions, assistance technique, réglementation...) qui gravitent autour des structures professionnelles (Comités régionaux de pêche et de conchyliculture) et des régions concernant les thématiques liées à la pêche et l'aquaculture, de **l'échelle territoriale à européenne**.

Les résultats de cette mission permettront

- aux structures professionnelles : d'avoir un support à mobiliser pour identifier les acteurs, que ce soit en interne ou pour sensibiliser la profession à l'existence d'une multitude d'acteurs
- à la chargée de mission : de disposer de la liste d'acteurs pouvant être sollicités en fonction des thématiques traitées dans le cadre du projet « Information et Positionnement »

2/La création d'un **répertoire de projets**.

De nombreuses actions et projets sont en cours sur la façade atlantique. Quelle que soit la thématique, ils peuvent aussi bien répondre à une demande spécifique des professionnels, les concerner indirectement ou avoir un intérêt particulier pour les régions. Il est également essentiel pour les élus comme pour les professionnels d'avoir une vision globale des actions en cours sur la façade, ou à l'échelle nationale ou internationale. Les projets engagés sur la façade sont une source d'information non négligeable qui permet d'avoir un accès rapide à l'ensemble des actions en cours. Le répertoire compilera les projets à l'échelle des régions et au niveau national et supranationale, concernant des thématiques d'actualité. Cette base constituera une ressource documentaire essentielle pour les élus et les professionnels pour disposer de façon immédiate et par thématique d'une information condensée sur les sujets d'actualités. Cela permettra également à l'AgLIA de disposer d'une base de données type « benchmark », pour pouvoir faire émerger des projets

opportuns et complémentaires à l'existant. Les acteurs des filières pêche et cultures marines (professionnels et élus) pourront utiliser cette base de données de plusieurs façons :

- **Pour l'information** en acquérant les renseignements et les données nécessaires à une question précise,
- **Pour renforcer leur réseau** en créant des connexions avec un réseau d'acteurs scientifiques et techniques identifié,
- **Pour la prospection** en s'inspirant des actions existantes pour les appliquer sur leur territoire.

3/La mise en place d'une **stratégie de vulgarisation de l'information.**

La gestion des pêches et des cultures marines impliquent d'acquérir de nombreuses connaissances et notions pour lesquelles l'information n'est pas toujours synthétisée ou difficilement mobilisable. Concernés par une masse importante d'information (réglementations, notions d'halieutique, notions scientifiques...), les professionnels, au même titre que les Régions (élus et chargés de mission), peuvent être demandeurs d'informations synthétiques sur ces sujets. La vulgarisation de l'information pourrait également permettre aux membres de l'AgLIA de valoriser la diversité des métiers, les enjeux des filières, les bonnes pratiques, les projets en cours, auprès de divers publics.

4/Le développement **d'argumentaires communs** (consultations publiques, communiqués de presse, réunions de réflexion) pour défendre les intérêts de la pêche et de l'aquaculture.

L'actualité dans les filières pêche et cultures marines est très active au niveau politique, réglementaire, environnemental etc. Lorsqu'une position de façade est pertinente, il est nécessaire de construire une position commune entre les professionnels et/ou les Régions. Cela a déjà été réalisé par le passé notamment avant la mise en œuvre de la dernière PCP, ou plus récemment en répondant à une consultation de la Commission sur les possibilités de pêche 2015.

Il s'agit ici :

- d'assurer une veille sur les différentes thématiques dans lesquelles l'AgLIA est en mesure d'intervenir afin d'être réactif et opérationnel
- d'organiser la consultation et élaborer un argumentaire pertinent
- Et de déterminer les réseaux nécessaires à la diffusion de positions communes.

5/La **valorisation des livrables produits et l'amélioration de l'accessibilité des informations concernant les filières pêche et aquaculture.**

Il s'agit tout d'abord de garantir l'accessibilité des informations auprès des membres de l'AgLIA, et de valoriser les projets mis en œuvre au sein des filières. Une plateforme internet sera développée à cet effet, afin de permettre une accessibilité en ligne.

Par ailleurs, dans le cadre de la diffusion de l'information, il est important d'informer les élus des collectivités des enjeux des filières pêche et aquaculture et de l'Humain. Ces derniers peuvent être preneurs d'informations sur les filières en tant qu'outil d'aide à la décision politique, mais également relayer les enjeux des filières de leurs territoires auprès d'autres instances.

Identifier le bon public cible est primordial pour s'assurer que l'information est lue et intégrée. Il s'agira donc :

- d'identifier les élus des collectivités qui pourraient être potentiellement intéressés par des informations sur les filières pêche et aquaculture ;
- d'analyser leur discours (dossiers sur lesquels ils travaillent, domaines de prédilection, mots-clés de leur politique...);
- d'identifier les thèmes/les enjeux qui pourraient les intéresser.

Cette base de données permettra de cibler l'envoi de documents et/ou de solliciter des rencontres avec les élus sur certains dossiers.